

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-ESTEPHE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2026

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 17

Date d'envoi de la convocation : 16 mars 2026
Date d'affichage : 16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un du mois de mars à dix heures,

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Michelle SAINTOUT, Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant.

Étaient présents : Michelle SAINTOUT, Jean VIANDON, Martine MANDE, Thomas LASSALE, Nicole GOUZIL, Pierre BRAQUESSAC, Patricia CECINAS, Marc DRUESNE, Agnès CHATARD, Olivier MANEIRO, Danielle DA ROCHA, Carmen FAUCHEY, Jean-Pierre PAOLANTONI, Eliane ZAKA, Benoit GUILLOT, Roxane BASTIDE, Jacques LEISY

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Nicolas MIQUAU procuration à Marc DRUESNE
Céline JOAQUIM procuration à Roxane BASTIDE

Secrétaire de séance : Roxane BASTIDE

DÉLIBÉRATION N° 04-21032026 :

OBJET : ÉLECTION DES ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-4 et L.2122-7-2,
Vu les résultats du scrutin relatif à l'élection des Adjoint, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération,

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un et la liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Après un appel de candidature, la liste de candidats est la suivante :

Liste Jean VIANDON

Jean VIANDON : 1^{er} Adjoint au Maire
Martine MANDE : 2^{ème} Adjoint au Maire
Thomas LASSALE : 3^{ème} Adjoint au Maire
Nicole GOUZIL : 4^{ème} Adjoint au Maire

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins	:	19
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante)	:	07
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	:	12
Majorité absolue	:	07

A obtenu :

- La liste Jean VIANDON, douze (12) voix.

- La liste Jean VIANDON ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au Maire dans l'ordre du tableau :

Jean VIANDON : 1^{er} Adjoint au Maire

Martine MANDE : 2^{ème} Adjoint au Maire

Thomas LASSALE : 3^{ème} Adjoint au Maire

Nicole GOUZIL : 4^{ème} Adjoint au Maire

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Michelle SAINTOUT



La secrétaire de séance,
Roxane BASTIDE